



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
Présents : 13
En exercice : 17
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**, le **JEUDI HUIT DECEMBRE**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
sous la présidence de **Vincent BARRAUD**, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **01 décembre 2022**

Présents : 13

Votants : 14

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,
BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, ~~GAURIVEAUD Jean-Jacques~~,
~~AUTIN Martine~~, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE
Josselyne, ~~LOUIS Gilles~~, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents excusés : GAURIVEAUD Jean-Jacques, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : Mme AUTIN Martine à Mme WATRIN Béatrice

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nomme par 13 voix
Daniel MOTARD en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121 – 15 du CGCT).

**DE 077-2022/12-007 AMENAGEMENT CYCLABLE LIAISON CHAILLEVETTE/LES
MATHES**

Sylvie TURPIN indique au conseil municipal que dans un souci de développement durable et de
mobilité éco-responsable la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA)
s'emploie à développer un réseau d'itinéraires cyclables.

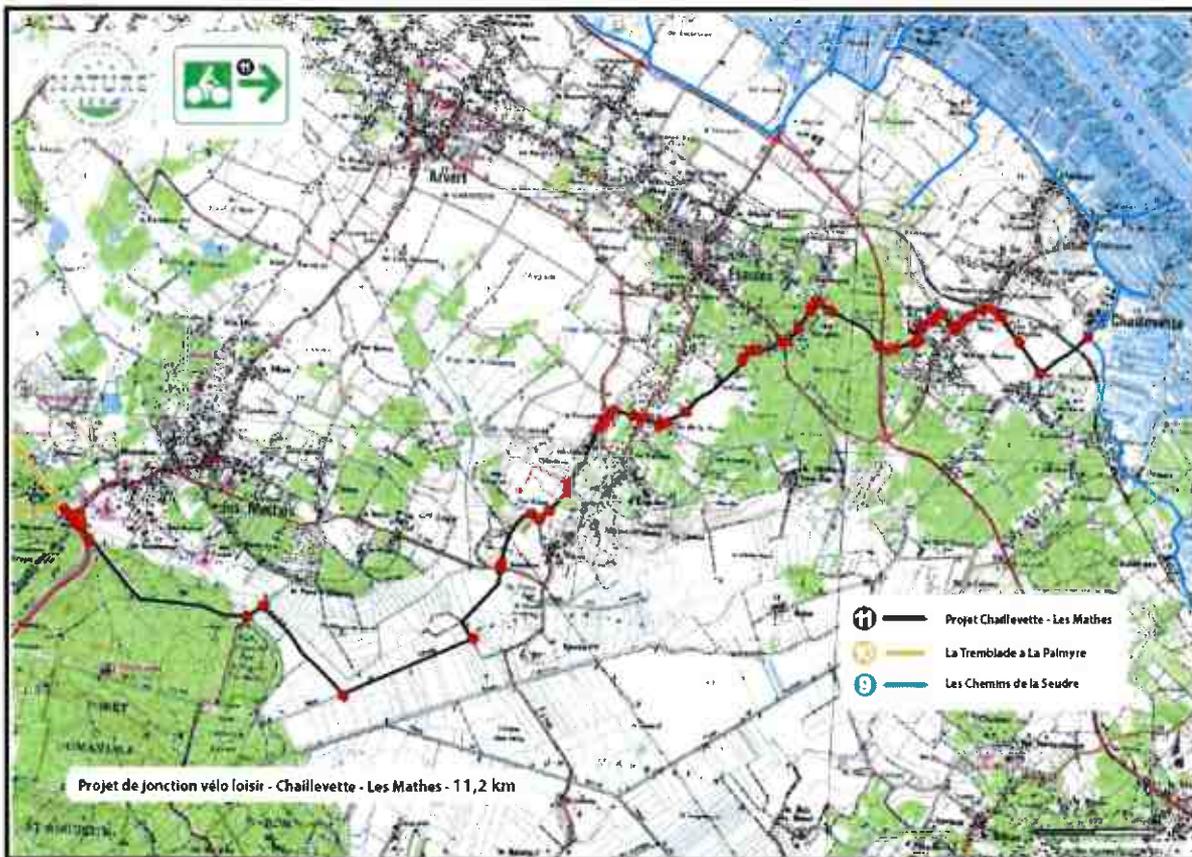
DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte transmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 19 décembre 2022
Document certifié conforme. Le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

Avec l'ouverture cet été de l'aménagement cyclable réalisé sur la Passe de l'Etang dans le marais doux de Saint Augustin, la CARA propose pour identifier une fonction de desserte de cet itinéraire, de créer un nouvel axe vélo loisir, en mesure d'établir sur 11km une jonction cyclable entre Chaillevette et Les Mathes.

Ceci permettrait aussi de densifier le réseau d'axes vélo loisir dans le secteur de la presqu'île d'Arvert au regard de l'importante fréquentation que l'on y constate et "d'ouvrir" une circulation vélo transversale entre Seudre et Océan.

La CARA a effectué un repérage sur le terrain du tracé de cette jonction, et identifié les points de balises directionnelles à implanter (dans les 2 sens de circulation) qu'elle soumet pour validation à l'avis du conseil municipal. L'objectif de la CARA serait d'implanter cet itinéraire sur le terrain en début d'année 2023 et de l'intégrer ainsi aux éditions papier 2023 (carte d'appel Balades à vélo ci-dessous).

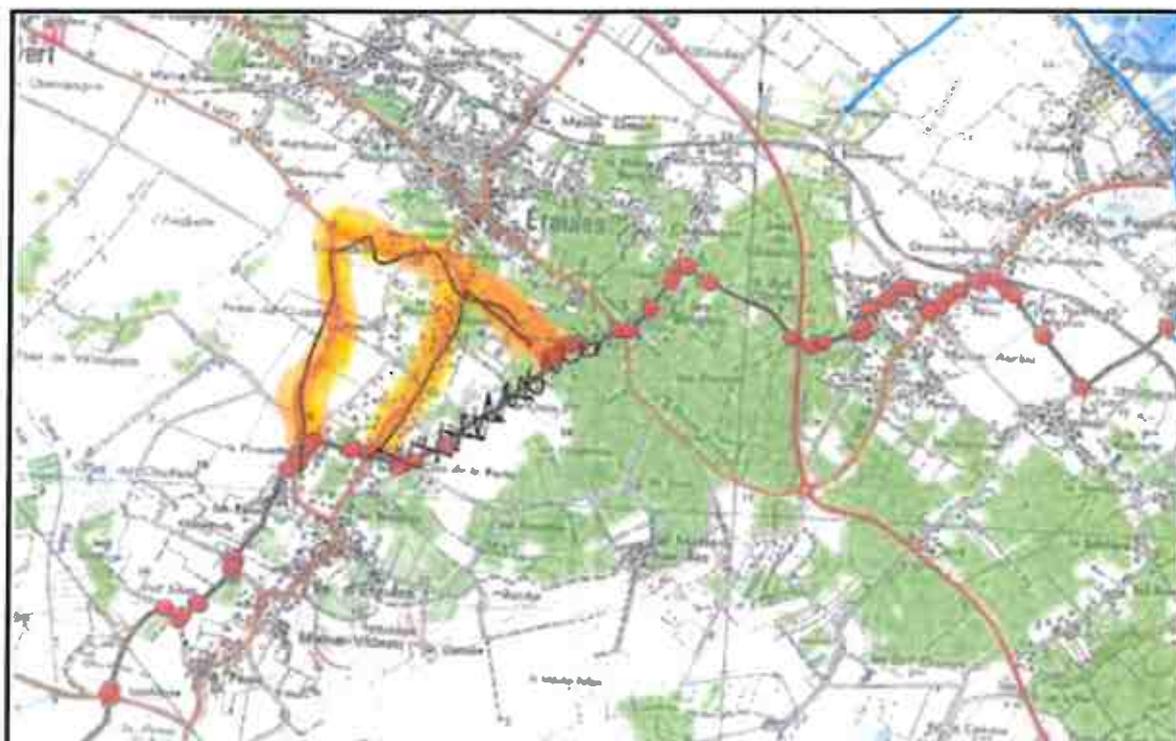


DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 19 décembre 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S)

- **EMET un avis favorable au projet de jonction vélo loisir Chaillevette/Les Mathes, sous réserve de supprimer une partie du tronçon de la rue de La Croix (du carrefour « RD145/Rue des Joyaux/ Rue des Brelots » jusqu'au carrefour de « La Rue de la Croix : Chemin de Sable) et de le remplacer par les tracés proposés au plan ci-dessous (surligné en jaune).**



- **AUTORISE la CARA à procéder au balisage tel que l'un des tracés proposés au plan ci-dessus**



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 19 décembre 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville